

Enfants de Partout

Numéro
182

La revue des donateurs du BICE - bice.org



AVEC VOUS DEMAIN

**Améliorer la santé mentale des
enfants vulnérables au Guatemala**

EN DIRECT DU TERRAIN

**Offrir une seconde chance aux
jeunes en situation de rupture**

PORTRAIT

**Enzo Fortunato : un franciscain
au service de l'enfance**

Mariage précoce : Des enfances volées



Sommaire

P. 3

Avec vous demain

Améliorer la santé mentale des enfants vulnérables au Guatemala

P. 4 et 5

Dossier

Mariage précoce : Des enfances volées

P. 6

En direct du terrain

Offrir une seconde chance aux jeunes en situation de rupture

P. 7

Portrait

Père Enzo Fortunato : un franciscain au service de l'enfance

P. 8

Agenda

Zoom sur quelques-unes de nos prochaines actions

Prière

Accueillir les petits bonheurs de la vie

ÉDITO

Inquiets pour les enfants de RDC



“ Chères donatrices, chers donateurs, À l'heure où ces lignes sont écrites, nous suivons avec une profonde inquiétude la situation à l'est de la République démocratique du Congo. Depuis janvier dernier, la recrudescence du conflit au Nord et au Sud-Kivu n'épargne pas la population civile et tout particulièrement les enfants. À l'écoute

de nos partenaires locaux, nous nous mobilisons, autant qu'il nous est possible : accompagnement rapproché pour essayer de poursuivre les projets en cours, aide à l'achat de produits de première nécessité, interview d'Alessandra Aula sur la radio Notre-Dame pour sensibiliser le grand public, organisation d'un temps de prière animé par notre assistant ecclésiastique.

Dans ce nouveau numéro d'*Enfants de Partout*, le dossier consacré aux mariages précoces souligne une réalité bouleversante : malgré les progrès réalisés, ces violations persistent, brisant la vie de millions de jeunes filles. Cet article nous rappelle combien il est essentiel d'œuvrer pour protéger les droits de chaque enfant.

Un engagement également porté par le Père Enzo Fortunato, dont vous pourrez lire l'interview-portrait. Religieux franciscain, il a été nommé en novembre dernier par le pape François à la présidence du comité pontifical pour la Journée mondiale des enfants. Il invite les adultes à ne pas oublier que « *les enfants sont porteurs d'espoir et d'humanité* ».

À découvrir aussi dans ces colonnes, le témoignage de Mamadou, un jeune ivoirien ayant été en conflit avec la loi, que nous avons accompagné vers une réinsertion durable. Ainsi qu'un article sur nos actions de soutien psychologique, développées au Guatemala auprès d'enfants et adolescents en détresse.

C'est votre soutien indéfectible qui rend possible le travail que nous menons. Pour cela, nous vous remercions chaleureusement !

Olivier Duval,

Président du Bureau International Catholique de l'Enfance

DE VOUS À NOUS

Une nouvelle vidéo pour présenter le BICE !

En deux minutes, plongez au cœur de nos missions et découvrez ou redécouvrez l'engagement de notre association pour les enfants du monde.

Nous avons le plaisir de vous présenter notre nouvelle vidéo. Vous y verrez, à travers des images filmées par nos partenaires sur le terrain, les regards et les sourires d'enfants accompagnés dans le cadre de nos projets, l'engagement des membres de notre réseau, les activités menées pour défendre les droits des jeunes générations et leur ouvrir un avenir meilleur. Actualisée, cette vidéo met en

lumière l'impact concret de notre mission. Regardez-la, donnez-nous votre avis et n'hésitez pas à la diffuser autour de vous, notamment sur les réseaux sociaux. Vous aussi pouvez contribuer à la visibilité du BICE !



Pour la découvrir, il vous suffit de scanner le QR code.



Améliorer la santé mentale des enfants vulnérables au Guatemala

Au Guatemala, des millions d'enfants grandissent dans des conditions difficiles – pauvreté, violences, accès limité à l'éducation - qui peuvent affecter leur bien-être mental. Dans ce contexte, l'ODHAG¹ et le BICE mènent un projet de soutien psychologique d'un an en direction des plus vulnérables.

Les défis liés à l'éducation, la santé et la protection de l'enfance sont considérables dans ce pays d'Amérique centrale. Les inégalités criantes. Alors que les enfants représentent 38 % de la population, soit plus de 6,5 millions de personnes, 44 % d'entre eux vivent dans la pauvreté, 20,7 % dans l'extrême pauvreté (Encovi 2023).

Selon la Banque mondiale, c'est aussi l'un des pays où le nombre d'années de scolarisation est le plus faible. Entre 2020 et 2023, seuls 51 % des enfants étaient inscrits dans le premier cycle du secondaire, 25 % dans le deuxième. En outre, la violence est omniprésente. Le bureau du procureur général de la Nation a enregistré plus de 51 000 cas de violation des droits de l'enfant en 2023, dont 42 % pour maltraitance.

Une jeunesse en détresse

« Une grande partie de la jeunesse au Guatemala vit dans des conditions éprouvantes, sans pouvoir se projeter dans un avenir plus serein. Être privé d'une éducation de qualité est fortement pénalisant ; cela perpétue le cycle de la pauvreté, ôte tout espoir de changement. Nous l'observons tous les jours, la santé mentale des enfants et adolescents a atteint un niveau préoccupant, explique Carlos Alarcón Novoa, coordinateur à l'ODHAG, partenaire du BICE, très actif dans la défense des droits humains. Historiquement, ce sujet est relégué au second plan au Guatemala. Proposer un accompagnement psychologique gratuit et de qualité est donc primordial. »

Parmi les troubles les plus courants chez les jeunes figurent « l'anxiété, les symptômes dépressifs, le manque d'estime de soi, la difficulté à gérer ses émotions ». Des problèmes souvent liés à des relations familiales



Séance de soutien à Guatemala City

conflictuelles, à des situations de négligence infantile, de violences sous toutes leurs formes et/ou de rejet social. « Nous constatons aussi toujours les séquelles de la pandémie et du confinement. »

Soutien psychologique individuel et collectif

Face à cette réalité, l'ODHAG et le BICE ont mis en place un programme de prise en charge psychologique. En 2025, il est prévu qu'une centaine de jeunes âgés de 5 à 18 ans prennent part à plusieurs ateliers dédiés à la santé mentale, organisés notamment au sein d'établissements scolaires. « À travers ces rencontres qui s'appuient sur des méthodologies ludiques, notre objectif est que les participants assimilent des stratégies simples pour réguler leur état émotionnel et sachent demander de l'aide si nécessaire. » Un suivi thérapeutique individuel est aussi proposé par notre partenaire.

« Nous allons par ailleurs rédiger des protocoles d'intervention pour documenter et améliorer la prise en charge des enfants dans deux cas spécifiques : s'ils ont été victimes d'abus sexuels et s'ils sont confrontés à des

À titre indicatif, **118 €**
(40 € après réduction fiscale)
financent l'accompagnement
psychologique de 2 enfants
pendant 6 mois.

idées suicidaires », précise Carlos Alarcón Novoa. Ces outils garantiront un suivi rigoureux et adapté à chaque situation. Et pourront être diffusés auprès d'autres structures.

Formation de parents et enseignants

En parallèle, 50 parents et tuteurs bénéficient d'une formation sur l'éducation responsable. Le soutien à la parentalité est essentiel car il permet de créer un environnement bienveillant, propice au développement intégral des enfants. 50 enseignants apprennent aussi comment mieux gérer les besoins de la petite enfance à travers des méthodes pédagogiques adaptées à cette tranche d'âge. Enfin, une grande campagne de sensibilisation nationale sur la santé mentale est programmée. « Ce sujet ne doit plus être tabou. Il faut que les jeunes osent parler de leurs inquiétudes et souffrances, osent demander de l'aide. »

1. Bureau des droits de l'homme de l'archevêché de Guatemala



MARIAGE PRÉCOCE : DES ENFANCES VOLÉES

Chaque année, le mariage précoce prive des millions d'enfants, des filles principalement, de leur enfance et de leur avenir. Entre violences, grossesses et isolement, des parcours comme ceux de Farah et Diaryatou rappellent l'urgence d'agir contre ce fléau qui perpétue la pauvreté et les inégalités.

À 12 ans, Farah perd son père ; son monde s'effondre. Sa mère sans ressources peine à élever ses cinq enfants. Elle choisit alors, pour échapper à la misère, de marier sa fille aînée. Farah est encore adolescente mais, en Inde, le mariage précoce se perpétue malgré l'interdiction législative, notamment chez les populations les plus démunies. « J'avais 13 ans quand ma mère a organisé mon mariage dans une tentative désespérée de subvenir aux besoins de notre famille. J'avais peur, je n'étais pas prête à partir de chez moi, pas prête pour la responsabilité que cela impliquait. L'adaptation a été compliquée. Éprouvante », se souvient Farah.

L'union est arrangée avec un homme « beaucoup plus vieux » qui travaillait dans une usine de soie. Pour l'adolescente, le changement de vie est brutal. Son enfance prend définitivement fin. « Si le repas que je lui préparais ne lui convenait pas, il me

frappait. Il en était de même lorsque je refusais d'avoir des relations... Il exerçait un contrôle total sur moi. »

À 14 ans, elle accouche de sa première fille ; deux autres enfants naissent avant sa majorité. Elle traverse des grossesses difficiles. Sans soutien. « À cette période, ma santé a été source d'inquiétudes. » Et puis Farah se sent totalement isolée. « Je n'ai pas eu la chance d'aller à l'école ou d'avoir des loisirs, ni l'occasion de nouer des amitiés avec les enfants de mon âge ou de prendre le temps de grandir. »

Des millions d'enfants exposés

Bien que cette pratique soit en diminution ces dernières années en Inde, 34 % des filles et femmes mariées enfants vivent dans ce pays ; 45 % en Asie du Sud¹. Sur le plan mondial, les Nations unies estiment à 640 millions le nombre de femmes et de filles mariées avant l'âge de 18 ans, soit une sur cinq. Et encore aujourd'hui, cette violation de la

dignité et des droits de toute femme perdure. Au rythme actuel des progrès, il est à craindre qu'encore 9 millions de mineures se marient en 2030². Si les filles sont touchées de manière disproportionnée, les hommes sont aussi concernés. L'Unicef estimait en 2019 qu'ils sont 150 millions à s'être mariés avant d'atteindre leur majorité. Parmi eux, un garçon sur cinq l'aurait été avant l'âge de 15 ans.

Comme le soulignait le site *Onu Info* le 1^{er} mars 2025 : « Le mariage d'enfants reste une menace sérieuse... Si les taux de mariage précoce diminuent lentement dans le monde (baisse de prévalence la plus marquée en Asie du Sud), les pays où ces taux sont les plus élevés sont aussi ceux où la croissance démographique est la plus forte. » La situation en Afrique subsaharienne, région où le taux de mariage d'enfants est aujourd'hui le plus élevé, est particulièrement inquiétante.

Même si la fréquence des mariages d'enfants recule, au rythme actuel, il faudrait encore 300 ans pour mettre fin à cette pratique.

Près de 35 % de femmes y sont mariées avant 18 ans. Cette proportion dépasse 50 % dans certains pays (Niger, République centrafricaine, Tchad, Mali, Burkina Faso)³.

La pauvreté, une cause majeure

Si les facteurs expliquant le recours à cette pratique sont multiples et souvent interconnectés – manque d'éducation, poids de la tradition, situation de conflits notamment –, la pauvreté apparaît comme une cause majeure. De nombreuses familles, à l'image de celle de Farah, perçoivent le mariage précoce comme une solution pour mettre à l'abri leur fille et échapper à la misère. Cette réalité est exacerbée par les crises sociales, économiques et environnementales, qui creusent les inégalités et renforcent la vulnérabilité des ménages. Ainsi, les effets dévastateurs de la pandémie de covid-19 se font encore sentir, tandis que les conséquences du dérèglement climatique suscitent de vives inquiétudes. Au Pakistan, par exemple, il a été observé que les inondations provoquées par des moussons de plus en plus dévastatrices entraînent systématiquement une hausse des mariages précoces, au sein des familles d'agriculteurs⁴.

Mais comment expliquer qu'un tel phénomène persiste malgré l'existence de cadres juridiques censés le prohiber ? Des traités internationaux, très largement ratifiés par les États, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), prohibent le mariage des enfants. La plupart des pays ont eux-mêmes adopté

des lois en ce sens. Cependant, en fixant un âge minimum légal inférieur à 18 ans ou en tolérant des exceptions (grossesse, consentement des parents...), certains États permettent le maintien de cette pratique. Sans oublier que de nombreux mariages ne sont pas enregistrés auprès des autorités civiles, échappant ainsi à toute régulation.

Des séquelles durables

Dans ces unions précoces et non consenties, les violences sexuelles, l'isolement social et la déscolarisation marquent les corps et les esprits. Tout comme le silence imposé par la domination des époux et des communautés. À 13 ans, Diaryatou Bah-aujourd'hui présidente d'Espoirs et Combats de Femmes – est mariée de force à un homme de 45 ans et quitte la Nouvelle-Guinée pour le rejoindre aux Pays-Bas où elle ne maîtrise pas la langue et ne connaît personne. Diaryatou endure la précarité et les violences conjugales. S'ensuivent plusieurs grossesses qui n'iront pas à leur terme. « Certaines femmes gardent ces traumatismes toute leur vie », souligne-t-elle. Les grossesses précoces représentent un véritable danger pour les jeunes filles. Leurs corps, encore en développement, ne sont pas toujours prêts à porter un

enfant, augmentant considérablement les risques de complications graves, voire mortelles.

Privées d'école, ces adolescentes se retrouvent de surcroît enfermées dans une précarité dont elles ne peuvent s'extraire. Dépendantes financièrement de leur mari ou de leur belle-famille, elles n'ont ni les moyens d'exercer leurs droits ni la possibilité de subvenir à leurs propres besoins. Avec le risque que cette précarité économique se transmette aux générations suivantes, perpétuant ainsi le cycle de la pauvreté et des mariages précoces.

D'ailleurs, pour Farah, citée plus haut, une seule chose compte : l'avenir de ses filles. « J'ai eu la chance d'être aidée, formée pour travailler dans une crèche, après que mon mari, alcoolique, a perdu son emploi. Aujourd'hui, je peux subvenir aux besoins de ma famille et veiller à ce que mes enfants reçoivent l'éducation que je n'ai jamais eue. Chaque fille mérite d'être entendue, de contrôler sa vie, de choisir sa voie. »

1. Unicef, *Ending child marriage : A profile of progress in India*, mai 2023.

2. Unicef, *Child marriage in West and Central Africa: A statistical overview and reflections on ending the practice*, 2022.

3. Unicef, *Is an end to child marriage within reach ? Latest trends and future prospects*, mise à jour 2023

4. Article du *Monde*, 30 août 2024.

Le saviez-vous ?

- En France, l'âge minimum du mariage pour les filles n'a été relevé de 15 à 18 ans qu'en 2006.
- Aux États-Unis, 37 États sur 50 autorisent encore le mariage des enfants, souvent à partir de 15-16 ans. Certains États ne fixent aucun âge minimum. Entre 2000 et 2018, pas moins de 300 000 mineurs y ont été mariés. Notons qu'un projet de loi visant à prévenir le mariage des enfants a été introduit au sénat américain en août 2024.
- Ces dernières années, plusieurs pays ont légiféré pour accroître la protection des enfants sur leur territoire. La Sierra Leone, l'un des pays les plus pauvres d'Afrique de l'Ouest, a pris un tournant historique en 2024 en criminalisant toute union impliquant une personne de moins de 18 ans. En Colombie, après neuf tentatives, le Parlement a adopté, le 13 novembre 2024, une loi instaurant l'âge légal minimum pour se marier à 18 ans.
- Mais dans d'autres pays, la situation est inquiétante. Outre l'Afghanistan où les femmes sont désormais invisibilisées, l'Irak a voté en janvier une loi autorisant les citoyens à choisir entre les autorités religieuses et l'État pour légiférer sur des questions comme le divorce ou le mariage (jusqu'à interdit aux - de 18 ans). Cette loi ouvre la porte aux unions précoces dès l'âge de 9 ans.

Offrir une seconde chance aux jeunes en situation de rupture sociale

En Côte d'Ivoire, le BICE et son partenaire local, soutenus par l'Agence française de développement (AFD), accompagnent des adolescents ayant été en conflit avec la loi vers une réinsertion durable. Mamadou est l'un d'entre eux. Il nous raconte son parcours.

Tout s'est dégradé très vite, pour Mamadou, après sa décision d'abandonner l'école. « *Un enchaînement de choix malheureux* », affirme-t-il aujourd'hui. Il avait alors 15 ans. « *Je me suis mis à traîner dans la rue, à fréquenter les mauvaises personnes. J'avais besoin d'argent et j'ai volé. Je me suis retrouvé en prison.* » Près de six mois dans la section pour mineurs de la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA) en Côte d'Ivoire. « *Les premiers jours ont été très durs, se souvient l'adolescent. La nourriture était horrible, des vers grouillaient dans la sauce... L'enfermement... C'était effrayant.* »

À sa sortie, Mamadou est orienté par un juge vers l'association DDE-CI¹, partenaire ivoirien du BICE. « *Il est impératif d'accompagner la réinsertion des enfants ayant été en conflit avec la loi et libérés de prison pour renouer une communication constructive avec leurs parents, les guider dans leur projet de vie et éviter toute récidive*, explique Marie-Laure Joliveau, chargée de projets au BICE. *L'aide fournie doit être multiple - psychologique, sociale, éducative, professionnelle - et adaptée.*² »

Un accompagnement complet pour se reconstruire

Le parcours mis en place est structuré en plusieurs étapes. Des ateliers de résilience appliquée aident les participants à identifier leurs ressources internes et externes de protection, et à repenser leur avenir. Des groupes de parole et de psycho-éducation permettent aux jeunes de partager leur histoire avec d'autres ayant vécu des expériences similaires et de comprendre les causes et les conséquences de leur infraction. « *Écouter m'a beaucoup appris. J'ai compris que je n'étais pas seul et que, même si la vie*



Mamadou répare une climatisation dans les locaux d'une entreprise.

est difficile, il ne faut pas prendre de raccourcis et bien réfléchir à nos choix, confie Mamadou. *Et puis, raconter mon histoire a été un soulagement. J'ai regardé mes erreurs en face et j'ai réalisé que je pouvais m'améliorer.* »

Une activité rémunérée pour un avenir stable

Après cette phase de reconstruction personnelle, Mamadou a appris le métier de technicien en froid et climatisation auprès d'un maître artisan. Et a suivi en février 2024 une courte formation complémentaire sur la gestion d'une activité génératrice de revenus et sur l'épargne. Un dispositif important pour aider les jeunes, souhaitant se mettre à leur compte, à stabiliser leur activité professionnelle.

« *Ce renforcement peut être proposé quel que soit l'apprentissage choisi - soudure, ferronnerie, menuiserie...- mais il faut que les jeunes soient motivés et fassent preuve d'une certaine maturité pour gérer une micro-entreprise*, explique Thérèse Bassolé, assistante de projet au sein de DDE-CI. *Nous les aidons ensuite à*

lancer leur activité en leur fournissant les outils dont ils ont besoin et en les intégrant à une association villageoise d'épargne et de crédit. Et puis, nous les suivons pendant plusieurs mois. »

Une relation familiale apaisée

Mamadou a saisi cette opportunité avec enthousiasme. Depuis, son travail porte ses fruits. « *J'ai des demandes de particuliers. Et mon ancien maître formateur fait de temps en temps appel à mes services. Je m'en sors de mieux en mieux, j'ai envie de réussir. Pour moi, mais aussi pour mes parents. Ils ont dû rembourser la personne victime de mon vol et se sont beaucoup inquiétés. Aujourd'hui, ils me refont confiance. Grâce aussi à l'accompagnement parental proposé par DDE-CI. Je suis content et reconnaissant...* », conclut le jeune homme de 17 ans.

1. Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire
2. En Côte d'Ivoire, *Enfance sans Barreaux* (EsB) 3 (2023- 2026) et certaines actions d'*Enfance sans Violences* (EsV) (2022-2024), deux projets soutenus par l'AFD, ont été pensés pour répondre de manière complémentaire aux besoins de soutien psychosocial et de réinsertion de jeunes ayant été en conflit avec la loi. EsB3 prévoit l'accompagnement de 230 enfants (environ 10% de filles). Dont 30 formés à la gestion d'activités génératrices de revenus.

Père Enzo Fortunato : un franciscain au service de l'enfance

Le 20 novembre dernier, le pape François a nommé le Père Enzo Fortunato président du Comité pontifical pour la Journée mondiale des enfants. Avant cette nomination, ce franciscain conventuel italien occupait déjà les fonctions de coordinateur de cet événement et de directeur de la communication de la basilique Saint-Pierre au Vatican. La première Journée mondiale des enfants, organisée les 25 et 26 mai 2024, a rassemblé plus de 100 000 jeunes participants sur deux jours.

Quel genre d'enfant étiez-vous ?

Je suis né dans une famille anticléricale. Mon grand-père était fondateur de la section communiste de Ravello, aujourd'hui l'un des villages les plus connus de la côte amalfitaine. Quand j'étais enfant, ma mère et moi nous amusions souvent à imiter les gestes de la messe. Puis, j'ai fréquenté l'église de ma commune en tant que garçon de chœur. Après mes études, j'ai passé quelques jours à Assise, attiré par la richesse artistique de la ville, en particulier les fresques de Cimabue. Au cours de ce voyage, j'ai ressenti l'appel de Dieu. Je suis alors entré dans l'ordre franciscain. Pendant 27 ans, je suis resté à Assise en tant que porte-parole de la basilique Saint-François.

Le pape a créé un comité pontifical pour la Journée mondiale des enfants, dont vous avez la présidence. Que représente pour vous cette mission ?

Le pape François m'a confié une grande responsabilité, essentielle pour notre Église : replacer les enfants au centre, repartir de leur force extraordinaire pour créer l'unité, la communion et le partage. Il est important de les écouter et de se tenir à leurs côtés pour les accompagner vers l'avenir. La Journée mondiale des enfants, dont la prochaine édition aura lieu en 2026, offre ce moment d'échanges où nous imaginons avec les enfants un monde différent où règnent la paix, le respect de l'environnement, la fraternité. Cette journée est aussi un message adressé au monde des adultes pour qu'ils prennent le temps d'écouter les questions simples et directes des petits.



« Prenons le temps d'écouter les questions simples et directes des petits. »

En 2025, l'Église accorde une attention particulière aux enfants, mettant en lumière leur rôle essentiel pour le futur de l'Église et de la société, et alors que dans certains pays comme l'Italie, nous observons une baisse du taux de natalité. Le Jubilé de l'Espérance sera un moment fort,

tout comme la canonisation de Carlo Acutis,

un modèle inspirant pour les nouvelles générations, surtout dans le contexte actuel. Son témoignage résonne comme une invitation à redécouvrir la foi et à raviver l'engagement spirituel des jeunes, un enjeu fondamental à une époque où de nombreuses personnes s'éloignent de Dieu. En accompagnant les enfants sur ce chemin, c'est aussi toute une famille, des parents aux grands-parents, qui peut renouer le lien avec l'Église.

Quel regard portez-vous sur la question des droits de l'enfant ?

Les enfants sont porteurs d'espérance et d'humanité. Pourtant, chaque jour, 14 000 d'entre eux perdent la vie à travers le monde et beaucoup grandissent dans des conditions où l'espoir est absent. L'année 2024 a été particulièrement tragique, notamment pour les enfants vivant dans les zones de conflit. Essayons d'imaginer le drame de ces enfants qui dorment aujourd'hui dans des camps de réfugiés ou dans des maisons où la faim est la seule certitude. Le 3 février dernier, le pape a présidé un sommet sur les droits de l'enfant, en présence de 47 personnalités mondiales, dont la reine Rania de Jordanie et l'ancien vice-président américain Al Gore. À cette occasion, il a indiqué la voie à suivre et appelé à renouveler cette rencontre tous les deux ans, insistant sur l'urgence de construire la paix et d'offrir un avenir meilleur aux générations futures.

Entre plaidoyer, formations et lancement de nouveaux projets, les mois à venir seront rythmés par de nombreux temps forts. Coup d'œil sur quelques-unes de nos actions.



En Côte d'Ivoire, une formation sur le travail d'intérêt général (TIG),

sa mise en place et son fonctionnement, sera organisée par le BICE à la demande de la Direction des affaires civiles et pénales (DACP) du ministère de la Justice. Une vingtaine de participants sont attendus. Parmi eux : des juges des enfants et d'application des peines, des représentants de structures d'accueil, des travailleurs sociaux, etc. Cette session marque le début de l'application des TIG en Côte d'Ivoire.

d'espoir : soutenir les droits de l'enfant, cette initiative sera mise en œuvre à l'école Vanaprashta, dirigée par le père Sibi Puthenpura. Elle vise à former les enseignants aux droits de l'enfant et à la résilience appliquée, leur permettant ainsi d'être plus attentifs aux besoins des enfants et mieux préparés à accompagner ceux confrontés à des situations traumatisantes.

l'autre orale, dans le cadre de son projet *Écoles sans Murs 2*. Il plaidera pour l'intégration de ressources supplémentaires dans les budgets municipaux en faveur de l'éducation et de la petite enfance, en particulier au Paraguay et au Guatemala. Et appellera à la reconnaissance, par le système éducatif cambodgien, des écoles non formelles développées en milieu rural par son partenaire local, afin d'en garantir la pérennité.



Lancement d'un projet d'un an dans l'État du Tamil Nadu, au sud-est de l'Inde. Baptisée *Graines*

Du 16 juin au 11 juillet, se tiendra la 59^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies avec, parmi les temps forts, la présentation du rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation et son effectivité. À cette occasion, le BICE interviendra à travers deux communications, une écrite et

Le lancement de la nouvelle phase d'Enfance sans Violences est prévu en juillet. Ce programme de trois ans se déploiera en Arménie, Géorgie et Ukraine. Des actions de prévention contre les violences et d'accompagnement des victimes seront notamment menées.

Bon de générosité

À retourner avec votre chèque à l'ordre du BICE
BICE - 9 rue du Delta - 75009 Paris

Oui, je soutiens le BICE avec un don de :

50 €
 100 €
 150 €

Soit, après réduction fiscale

17 €	34 €	51 €
------	------	------

Merci de m'adresser mon reçu fiscal. Si je suis imposable, je pourrai déduire 66 % de mon don.

Nom Prénom

Adresse

Code postal [][][][][] Ville

E-mail

Dans le cadre du Règlement général pour la protection des données (RGPD) vous disposez, en vous adressant par écrit à notre siège, d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données vous concernant ou une limitation du traitement. Ces données pourront être utilisées par le BICE et ses partenaires à des fins de prospection. Si vous souhaitez vous opposer à cette utilisation, cochez la case ci-contre

EDP182



PRIÈRE

Accueillir les petits bonheurs de la vie

Seigneur, apprends-nous à voir les merveilles simples que Tu déposes sur notre route. La chaleur d'un rayon de soleil, le chant d'un oiseau au matin, un sourire échangé, la main d'un ami, le rire d'un enfant... Ces instants minuscules, souvent silencieux, sont des signes de ton amour discret et fidèle. Donne-nous un cœur reconnaissant, capable de s'émerveiller devant eux. Donne-nous de vivre pleinement, ici et maintenant, sans courir après demain, sans regretter hier. Seigneur, fais de nous des semeurs de joies simples, des porteurs de douceur. Car dans chaque petit rien, Tu es là. Amen.